

N°	MOIS	ANNEE
03	MAI	2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an Deux mille vingt, le 25 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs à huit Clos, vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 et retransmis en vidéo sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme GADRAS, Mme GIMENO, M. JAMOT, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme PATIN, Mme SCHMIT.

Nombre de membres élus	15	Quorum	6
Nombre de membres présents	15	Date de la convocation	18 mai 2020
Nombre de membres votants	15	Date de l'affichage	18 mai 2020

**Objet : Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire :**

**Vu** les articles L.2122-1 et L.2122-4 du code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'élection du Maire par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il doit être procédé à la création de postes d'Adjoints au maire et que ces postes ne doivent pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 postes au maximum.

Madame le Maire propose de voter à bulletin secret le nombre de postes d'Adjoints au maire.

Par conséquent, le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, vote par **15 voix POUR**

- La création de 4 postes d'Adjoints au maire.

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet et M. le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire

Marie-Christine CHAVILLON